

22 JUIN 1925.

NUMÉRO SPÉCIAL DISTRIBUÉ GRATUITEMENT



ABONNEMENTS  
Un an : 5 francs.  
Six mois : 3 francs.

Pour la Rédaction et l'Administration  
s'adresser  
« Le Creuset », 23, pl. St-Géry, Bruxelles.

Les articles n'engagent  
que leurs auteurs.

## Sursum Corda!

*L'homme est comme un vaisseau battu par la tempête.*

*Félix LE DANTEC.*

Ainsi donc, le sort en est jeté!

C'est la bataille!

C'est la bataille! Et c'est nous qui la gagnerons! Car il n'en est pas un parmi nous, n'est-ce pas, qui pourrait souscrire à la prolongation de la situation actuelle. Alors, il faut aller de l'avant. Et pour aller de l'avant, il faut vaincre l'obstination et la cupidité patronales. Nous les vaincrons! Par deux fois, les patrons nous ont lancé un défi: une première fois, en dénonçant le contrat collectif avant son expiration; une deuxième fois, en déclarant « l'impossibilité de pouvoir accorder des avantages nouveaux, argument « justifié par la situation économique « qui ne permet pas d'envisager de « nouveaux sacrifices » (1). Ces deux défis, nous devons à notre fierté, encore plus qu'à nos intérêts, de les re-

lever. Reculer ou hésiter ce serait la faillite de plusieurs décades de lutte; ce serait la perte irrémédiable de notre prestige syndical; ce serait la porte ouverte à l'aigreur et au déchirement. Il ne peut en être question! Non! Je dis que c'est la bataille: *Il nous faut la gagner!*

Ah! mes amis, lorsqu'après votre labeur, vous rentrez chez vous, dans votre foyer, qui, sans avoir jamais connu l'aisance, n'en vit pas moins de plus beaux jours, vous interrogez votre destin. Avec derrière vous, jusqu'aux confins de votre mémoire, le labeur harassant, l'enfance médiocre, la plus belle fleur de votre vie flétrie sans avoir jamais connu l'épanouissement, avec votre orgueil piétiné, vos aspirations étouffées sous le baillon impitoyable de la misère. Avec devant vous un avenir menaçant, fait encore et toujours de labeur merce-

(1) « Graphica », n° du 1<sup>er</sup> mai 1925.

naire, jusqu'à la sénilité impotente, jusqu'à l'épuisement et la mort. Ne vous arrive-t-il jamais alors de frémir de colère et de révolte? Se peut-il que vous acceptiez, avec la passive soumission de l'esclave, non seulement pour vous, mais pour vos enfants, un destin qui vous interdit tout ce qui fait la beauté de la vie en vous imposant tout ce qui en fait un fardeau? N'avez-vous jamais senti tout ce qu'il y a de criminel et d'arbitraire dans ce contrat social qui arrache l'indispensable aux uns pour gaver les autres de superflu?

Vous êtes-vous jamais demandé en vertu de quelle malédiction originelle vous êtes voués de génération à génération, depuis les antiques îlôtes jusqu'à nos jours, à vous courber sous la loi de maîtres qui appartiennent à la même espèce zoologique que vous, avec les mêmes besoins, les mêmes aptitudes et qui, pourtant, vous dominent et vous fouillent avec mépris? Avez-vous jamais compris que vous êtes leur égal; que vous ne leur devez que le respect qu'ils doivent à vous-mêmes? Que dans ce court instant entre deux éternités que constitue votre vie, il ne pourrait être question d'une aliénation quelconque des richesses humaines au profit de quelques-uns et que cet impossible n'est possible qu'en vertu d'une spoliation consacrée par votre propre ignorance ou votre propre lâcheté? Avez-vous jamais entrevu la possibilité d'une humanité vivant en justice et égalité; où l'homme pourrait, à côté de ses peines, jouir en paix du bonheur de vivre? Voyons! Tout ce qu'on invoque aujourd'hui pour justifier la famine: les concurrences, les crises industrielles, les inflations financières, sont provoquées par les lois artificielles qui régissent l'économie sociale. Qu'on en revienne aux nécessités naturelles de notre espèce et toutes ces crises retombent dans l'impossible dont elles n'auraient jamais dû sortir. Qu'on tire du sein de la terre le charbon pour nous chauffer; qu'on cultive le blé pour nous nourrir; qu'on tisse le lin pour nous vêtir et non pas pour agioter, spéculer et enrichir quelques magnats et tous les parasites d'industrie et de commerce qui gravitent autour d'eux, et vous verrez s'évanouir ce

malaise sous lequel s'étiole toute la portion besogneuse de l'humanité. N'avez-vous jamais pensé à tout cela? Oui, sans doute. Parce que votre intelligence va plus loin que votre audace. Et c'est cette dernière, qu'ète et timide, qui souffle sur toutes ces vérités le mot décevant de « Chimères! »

Eh! bien, non! Ce n'est pas une chimère. La pensée a culbuté tous les mensonges, toutes les erreurs; elle a fait reculer devant son audace les ténèbres, complices des asservissements. Par elle nous connaissons nos origines et nos fins. Elle a confondu le droit divin et infirmé le droit civil. Elle a rendu à l'homme sa responsabilité et sa gloire. Elle a prouvé l'égalité absolue de tous aux jouissances et aux peines. Et ce qu'elle a conçu, nous devons — nous pouvons — le réaliser! Ah! nous devons nous attendre à une lutte sans merci. Lutte patiente, tenace, de tout instant, de tous les jours, lutte fractionnée, d'envahissement progressif, s'amplifiant de jour en jour, d'année en année, de génération à génération, pour aboutir, dans un avenir que nous espérons proche, à l'instauration d'un régime social basé sur l'égalité réelle des devoirs et des droits.

La lutte que nous entamons aujourd'hui n'est pas sporadique, née du caprice et du hasard; c'est un épisode de cette longue conquête qui se poursuit depuis longtemps déjà. Elle est pourtant plus importante que celles livrées auparavant; l'enjeu, cette fois, est conséquent, car il s'agit de reconquérir un arriéré sur le progrès.

Notre corporation, comme beaucoup d'autres, hélas, s'est laissée distancer par le temps, nous sommes en quelque sorte des sarrazins devant l'évolution. Nous avons accepté un recul. Et, aujourd'hui, enhardis par cette insuffisance, nos patrons veulent surenchérir et nous imposer un peu plus de médiocrité. Ils sont logiques. Car il est prouvé que celui qui cède une première fois, cèdera plus facilement encore une seconde: c'est la loi de l'adaptation.

Mais nous ne céderons pas!

Nous avons déjà manifesté par l'établissement de nouvelles clauses du contrat collectif, notre volonté de réajuster nos conditions. Le moment est

venu de prouver par des actes que nos prétentions ne sont pas de vaines pantalonnades. Il va dépendre de notre énergie que se réalise notre volonté!

Donc, haut les cœurs!

La lutte est là! Quelques journées nous en séparent. L'ennemi — oui, je dis l'ennemi — est là, qui guette une défaillance pour substituer à la franche et décisive bataille, la palabre et la comédie, sachant bien d'expérience comment on émascule les énergies. Ce n'est pas de gaieté de cœur que j'encourage à la lutte, sachant ce qu'elle entraîne de sacrifice et d'incertitude, et, comme nombre d'entre nous, j'ai femme et enfants. Mais il faut que nous nous évadions de la médiocrité qui nous étouffe. Nous avons droit à la vie, au bien-être, au respect humain. Nous sommes à bout de privations, nous avons rogné, réduit, compressé tout ce qu'il était possible de réduire, et nous voici au bord extrême de la dignité, reculer encore ce serait la dégradation!

Mais nous ne reculerons pas plus loin!

Nous avons là dans des berceaux, des petiots qui ne nous ont pas demandé à naître et que guettent la dénutrition et la maladie. Non, nous ne reculerons pas plus loin! Conscients d'être, par notre labeur quotidien, les seuls créateurs de richesses, nous entendons exiger qu'il nous en revienne une part suffisante, en attendant que nous en conquérions l'entière et légitime possession! Nous nous sommes trop souvent laissé prendre aux pipeaux des considérations mensongères. Aujourd'hui, nous voulons, d'une main ferme, planter plus haut et plus loin le pennon syndical sur la route de l'émancipation!

*Sursum corda!* La Victoire est une fille orgueilleuse qui ne se donne qu'aux mâles énergies!

QUERCUS.

Camarades, réfléchissez!

**Ne vous laissez pas imposer des marchandages qui infirment votre prestige auprès de vos maîtres et vous enlèvent votre propre confiance en vous-mêmes!**



Graphica, du 1er mai, consacre son article de fond à la défense du travail à primes, et ses arguments nous prouvent que les employeurs n'ont pas renoncé à considérer le travailleur comme une machine dont on tire, le plus rapidement possible, le summum de rendement. Que dis-je? Ils le considèrent bien moins qu'une machine, celle-ci étant une acquisition coûteuse qu'il faut ménager; le travailleur est un outil gratuit qui n'entraîne pas la moindre perte puisqu'il se remplace gratuitement dès qu'on en constate l'usure. Vous connaissez l'exemple du citron que l'on presse jusqu'à la dernière goutte, et que l'on abandonne ensuite au ruisseau. C'est ce que ces Messieurs appellent le taylorisme. Non, merci, très peu pour nous!

Je ne sais de quels sentiments se nourrit la conscience des patrons, mais il se manifeste dans leurs prétentions et leurs arguments une monstruosité qui me dérouté. Comment peuvent-ils, étant hommes, envisager d'autres hommes uniquement en fonction de leurs capacités productrices? La propriété de l'outillage est insuffisante à expliquer cette déviation de conscience. Car il ne faut être ni très subtil, ni spécialement humanitaire pour considérer que:

1° Le travail est une nécessité subsidiaire, qui ne peut prévaloir sur le droit à la vie;

2° Que le droit à la jouissance doit, quoique liée à elle, primer sur l'obligation au travail;

3° Que l'obligation au travail devient une duperie, pis, une condamnation, lorsqu'elle entrave ou abolit le droit à la jouissance;

4° Que la formule: « Travailler pour vivre » et non « Vivre pour travailler » doit être à la base de tout contrat social.

La prime à la surproduction, à l'usure prématurée, à la fatigue permanente, à l'incapacité physique de jouir de la vie est criminelle, en dehors de toutes autres considérations... et il y en a!

Les temps sont révolus où les seigneurs considéraient que les serfs et les manants étaient uniquement créés pour leurs besoins. Nos imprimeurs semblent regretter l'heureuse féodalité... PIAF.

# L'APPRENTISSAGE

—) O (—)

En passant, l'autre jour, près d'un atelier où j'ai travaillé il y a quelque temps, je vis que l'affiche permanente qui s'étalait sur le mur extérieur de la maison y avait été fraîchement renouvelée : « On demande des apprentis ».

Le même soir, je jetai un coup d'œil sur les petites annonces d'un grand journal bruxellois. Trois annonces s'y étalaient, toujours les mêmes : « On demande des apprentis ».

J'ai pensé que quelques mots sur ce chapitre, qu'on paraît dédaigner en haut lieu, ne seraient pas déplacés dans notre organe d'éducation. D'autant plus que, vous le savez aussi bien que moi, les Dodore, ou ateliers où le nombre des apprentis est véritablement excessif, foisonnent à Bruxelles.

Loin de moi la pensée d'interdire ou de parsemer d'obstacles infranchissables le chemin qui mène à l'atelier typographique. Mais si nous devons transmettre à ceux qui nous suivent les éléments que nous avons hérités ou acquis, il serait cependant souhaitable que cela fût fait, dans l'intérêt de tous, d'une manière logique et sérieuse, et que ceux-là même qui en profiteront, patrons et futurs ouvriers, fussent les uns et les autres prêts à fournir un léger sacrifice initial : pécuniaire pour ceux-là; intellectuel et manuel pour ceux-ci; sacrifice qui sera d'ailleurs profitable à chacun : aux premiers, pour la main-d'œuvre meilleure qu'ils auront su former; aux seconds, qui, se sachant à la hauteur de leur tâche, seront plus jaloux de leur dignité. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, car si nos employeurs aiment les bons ouvriers (qu'ils disent!), ils ne paraissent guère disposés à en former, laissant ce soin au collègue voisin qui, agissant de même, donne raison au dicton populaire en obligeant le futur ouvrier à tirer son plan.

Et que vaudra-t-il plus tard, cet ouvrier que le hasard de la lecture d'une affiche telle que je viens de citer, pousse dans un atelier de typographie?

N'est-il pas besoin, dans notre métier d'un minimum de connaissance et d'aptitudes pour faire un typo moyen! Or, il en est de même chez les imprimeurs, où les apprentis, petites mains, quart, demi-pédalistes ou marges foisonnent.

Je sais bien que ce système (est-ce bien un système?), la routine plutôt, qui préside

à la formation des jeunes ouvriers n'a pas empêché quelques-uns de s'élever et d'atteindre, grâce à des prédispositions spéciales d'abord, à un travail opiniâtre ensuite, à des hauteurs remarquables dans la technique de notre métier. Mais le fait est cependant là, réel, indiscutable : l'apprentissage, tel qu'il est pratiqué dans certains pays où l'art typographique est l'objet des soins des pouvoirs constitués et des patrons, fait presque totalement défaut chez nous. Et nous ne sommes point les premiers, ni les seuls, à le constater, toutes les revues techniques, et tous ceux qui s'intéressent aux questions de l'apprentissage l'ayant unanimement constaté avant nous.

Les causes qui poussent à cela sont multiples; mais les parents et nos maîtres-imprimeurs sont également fautifs; ceux-là par l'appât du gain immédiat que rapportera l'enfant; ceux-ci, par méconnaissance de leurs intérêts et de ceux de leur industrie.

L'appât du gain immédiat, qui n'est, en somme, que la matérialisation du besoin dans lequel se trouvent nombre de parents, obligés de jeter, dès qu'ils le peuvent, leurs enfants dans l'industrie disposée à les rémunérer tout de suite; tout prêts d'ailleurs à leur faire quitter le premier atelier, si un second est à même de payer davantage. Cela est certainement un mal, et très grave. Et cependant, les temps étant révolus où le fils d'un typo embrassait le métier du père, il faut pardonner à ces parents pressés; on leur a certainement vanté notre métier; ils ignorent sans doute, pour la plupart, qu'en l'état actuel des choses, pour faire un typo il faut cinq années d'apprentissage; que l'apprenti est obligé de suivre des cours X heures par semaine, le soir, donc à ses frais, pour atteindre, tout de go, le salaire de 175 francs par semaine. Paie princière assurément qui ne le dispense nullement, au contraire, si tant est qu'il ait acquis un peu de goût pour son métier, d'aller compléter ses connaissances au Cercle d'Etudes, le dimanche matin, donc toujours à ses frais.

Mais nos maîtres-imprimeurs sont également responsables.

Les grands ateliers, d'abord, qui le pourraient, font peu ou prou d'apprentis. Les petites maisons n'entendent pas s'atteler à cette tâche. Et voici, fort souvent, comment on procède : A-t-on besoin de quelqu'un pour faire des courses, balayer, traîner la charrette, égaliser les feuilles derrière une presse, laver les rouleaux? Vite l'on colle une affiche ou l'on passe une annonce : « On

cherche un apprenti... », dont le rôle restera le même jusqu'à son remplacement car, écourté par la besogne toujours pareille qu'on lui réserve, alléché d'ailleurs par une autre annonce, voire quelques centimes de plus offerts par un concurrent de son patron ayant supprimé pour lui-même tout risque et perte de temps, heureux de se payer... un balayeur dégrossi!..

Oh! ne criez pas à l'exagération, s'il vous plaît!.. Ne chuchotez pas que je brosse un tableau au vinaigre... Je pourrais vous citer des petites, des moyennes et des grandes maisons où l'on pratique de la sorte.

\*\*\*

Les fédérations ouvrières et patronales des pays scandinaves, d'Allemagne et de Suisse s'entendent très bien sur la question de l'apprentissage, et ont su obliger les autorités à contrôler et sanctionner le contrat d'apprentissage.

Voici d'ailleurs comment cela se pratique en Suisse.

Les parents présentent leur enfant au patron qui cherche un apprenti. Ce dernier doit avoir 14 ans révolus et son certificat d'études primaires, au moins; jouir d'une bonne vue et d'un état physique normal.

Un contrat d'apprentissage est ensuite signé entre les parents et le patron, contrat qui fait du gosse un candidat-apprenti. Les parents s'engagent à laisser travailler leur enfant pendant une période de quatre années dans l'atelier du patron qui, lui, s'engage à former au bout de ce temps un ouvrier typographe ou conducteur. Je disais plus haut: candidat-apprenti. En effet, une période d'essai de six mois est laissée au patron, pendant laquelle il aura la possibilité de se rendre compte si les aptitudes du jeune homme permettent de faire de lui un ouvrier. Le cap doublé des six mois, le patron devient responsable de l'apprenti et doit fournir un ouvrier accompli.

Quant au salaire, il était durant les premiers six mois de quelques francs, pour augmenter ensuite dans les proportions suivantes : 2<sup>e</sup> semestre, le 1/6 de la paie d'un ouvrier; 2<sup>e</sup> année, 1/3; 3<sup>e</sup> année, 1/2; 4<sup>e</sup> année, 2/3. Durant ce temps, l'apprenti est obligé d'aller à l'école une après-midi par semaine, sans diminution de salaire. Au bout de quatre années, une commission composée de patrons et ouvriers soumet l'apprenti à son examen final, qui, favorable, permet à l'apprenti d'obtenir son certificat le sachant ouvrier.

Dans le cas contraire, rarissime d'ail-

leurs, la commission place l'apprenti pour un terme de six mois dans une autre maison, aux frais du patron qui a failli à son engagement.

Les fédérations des maîtres-imprimeurs et des typographes s'en montrent très satisfaites, et les seules discussions amenées sur l'apprentissage proviennent du désir de chacun de le rendre meilleur.

Nous dédions ces quelques lignes à nos maîtres-imprimeurs qui, d'accord avec notre Fédération, seraient bien inspirés en faisant un effort dans le sens que nous venons d'indiquer, et ce, dans leur propre intérêt.

M'est avis qu'ils peuvent très bien mettre à profit leur propre union momentanée pour mettre sur pied un projet convenable. Ils sont intéressés au premier chef à la formation de bons ouvriers. L'apprentissage « libre », tel qu'il est pratiqué aujourd'hui en Belgique, est défectueux. Qu'on essaie donc d'une réglementation rationnelle, telle qu'elle est pratiquée en Suisse, et chacun y trouvera son avantage : le patron, qui sera compensé du léger sacrifice des deux premières années par les deux années suivantes et par la phalange d'ouvriers accomplis qu'il mettra sur le marché; l'apprenti, qui, n'étant pas seul à consentir aux sacrifices, acquerra un peu de cet amour de son métier, dont les maîtres-imprimeurs regrettent la disparition et qui était très en honneur chez nos anciens.

**MARGALF.**

P. S. — Nos maîtres-imprimeurs, eux, ne fatiguent point leur méninges à l'étude de la question, cependant importante, de l'apprentissage; ils n'entendent pas concourir à cela. En effet, dans le cahier de nos revendications, il en est une, oh! bien minime, qui concerne nos jeunes; la voici : « Le paiement des heures de cours professionnels pour les jeunes gens, ces heures étant déduites de la journée normale. »

Nos maîtres-imprimeurs ont répondu : « Rejeté ».

Camarades, il ne faudra pas oublier nos jeunes!

M.

**A méditer.**

Celui qui profite d'une situation créée par d'autres, sans l'améliorer pour ceux qui le suivent, est un parasite ou un impuissant.

A LA VEILLE DU MOUVEMENT

## Pas de droits sans devoirs

—) 0 (—

La revue patronale *Graphica* du 15 avril dernier donne l'explication d'une des conditions que posent les maîtres imprimeurs pour la conclusion d'un nouveau contrat collectif. Il est très intéressant de suivre, à l'heure actuelle, la prose patronale, elle révèle toute l'hypocrisie qui anime les « bons patrons ».

Dans l'éditorial de ce numéro, la revue patronale sous le titre pompeux que nous reprenons, examine d'abord ce que c'est qu'un contrat collectif. Selon nos patrons « il ne peut y avoir d'entente collective que lorsqu'aucune des parties en présence ne profite ou n'abuse de sa puissance, même momentanément, pour imposer à l'autre ses conditions, soit par la grève, soit par le lock-out... » Et c'est évidemment là où ils essaient de cacher, sous une phrase ronflante, qui a un semblant de vérité, toute l'inégalité qui divise cette société en deux classes bien distinctes, celle des exploités et celle des exploités.

Mais l'existence même de deux classes ayant des intérêts diamétralement opposés, le fait que la classe des exploités est forcée par l'organisation anarchique de la société, par la concurrence que les groupes capitalistes se font les uns aux autres pour la conquête des marchés en réduisant les heures de travail, c'est-à-dire, en réduisant leur prix de revient, déterminent la lutte des classes. Aussi la force des deux parties en présence est inégale; à l'ouvrier, il ne reste qu'à vendre sa force-travail, poussé par le besoin immédiat de vivre, il n'a pas de choix; le patronat a des réserves, il peut marchander le prix de son matériel-ouvrier, il peut spéculer sur le marché de la main-d'œuvre et la rechercher la moins chère. Le patronat a un ensemble de moyens de pression à sa disposition pour forcer les ouvriers à accepter ses conditions; pendant des grèves calmes, il peut affaiblir les ouvriers, si la grève tourne à

la violence, par la famine, il a tous les moyens de coercition du pouvoir étatique à sa disposition pour noyer la révolte dans le sang.

Un contrat collectif conclu entre deux parties socialement inégales ne peut jamais être qu'un *armistice* reliant deux batailles, il est l'expression de la force des deux parties opposées. Cet armistice permet aux deux parties en présence de s'armer à nouveau, de vérifier leur tactique, de préparer de nouvelles batailles afin de conquérir de nouvelles positions.

Et l'industrie du Livre donne en ce moment une preuve éclatante de ce que nous affirmons plus haut.

Le dernier contrat collectif conclu en 1922 constituait incontestablement une amélioration sur le précédent, il fut cependant conquis sans avoir exigé un grand effort de la part des ouvriers. Mais en 1922 le patronat n'était pas encore sorti du désespoir dans lequel l'avait plongé la guerre et ses conséquences, le patronat n'osait pas mesurer ses forces à ce moment parce qu'il la croyait inférieure à celle de la classe ouvrière. Il a signé un armistice avec les ouvriers, tout en essayant de le rendre le plus supportable possible. Le patronat a profité de cet armistice pour fertiliser sa position, une centralisation des forces patronales s'est opérée, et aussi il a essayé par tous les moyens de détruire sournoisement la force ouvrière par la pression et la propagande dans les ateliers, sans parler du sabotage du contrat en cours.

Et n'est-ce pas les patrons qui ont dénoncé le contrat? Vous pensez bien que ce n'était pas pour le rendre plus favorable aux ouvriers et, d'autre part, les propositions patronales ainsi que leurs principes pour la conclusion d'un nouveau contrat sont là pour le prouver aux plus aveugles. C'est qu'à l'heure actuelle, après le renforcement de leur position et après les multiples défaites qu'a subies la classe ouvrière, les patrons se sentent assez forts pour entamer avec succès la lutte contre les ouvriers, les contre-propositions des maîtres-imprimeurs sont un recul sur le contrat qui va expirer, et l'arrogance patronale démontre que les patrons sont conscients de posséder une certaine force à opposer aux ouvriers.

Ceci prouve, malgré la phraséologie hypocrite des patrons, qu'un contrat collectif, quel qu'il soit n'est pas un accord entre ouvriers et patrons, mais bien l'expression du rapport des forces entre ces deux facteurs. Qu'ils ne nous parlent donc pas de ne pas abuser ni profiter de leur force, jusqu'ici ils n'ont fait que cela, les Travailleurs du Livre ne sont pas assez nigauds pour avaler cette amère pilule.

Nous ne discuterons pas aujourd'hui le bien ou le mal de l'existence d'un contrat collectif, non plus la durée, nous y reviendrons en d'autres temps.

Mais ceci ne servait que d'introduction pour l'examen d'une autre question reliée à celle-ci. Les patrons reviennent avec leur vieux « dada » l'« arbitrage obligatoire avec punitions pécuniaires ».

Il faut dire que les patrons se sont donnés beaucoup de peine pour prouver la légitimité de « leur » revendication. Mais la même hypocrisie est à la base de leurs raisonnements, ils prétendent mordicus qu'il y a deux parties égales en présence et que, par conséquent, l'on doit leur appliquer les mêmes règles.

Mais nous avons prouvé plus haut que « leurs principes » sont foncièrement mensongers, et cela ressort ici avec une clarté éblouissante. Les patrons disent qu'ils sont tenus à réparer les dommages qu'ils causent à un ouvrier par un renvoi sur le champ, par exemple, et ils estiment que cette même règle devrait être appliquée aux ouvriers qui abandonnent leur place sans préavis. Encore une fois, à première vue, cela semble équitable. Mais en réalité cette règle est sensiblement différente selon la classe à laquelle elle est appliquée.

Voyons: que signifie, comparative-ment à leur capital, une semaine de travail à payer par un patron en cas de renvoi sans préavis? Rien du tout! Mais il en est autrement pour un ouvrier, une semaine de salaire est pour lui une semaine de vie pour lui et sa famille, sans laquelle il ne peut attendre que misère. Donc, en réalité, une même mesure pèserait singulièrement plus lourdement sur l'une partie que sur l'autre.

Mais posons un peu le problème

d'une façon plus large. Que poursuivent les patrons en revendiquant l'arbitrage obligatoire avec punitions pécuniaires? Ils espèrent diminuer un peu plus la liberté de l'ouvrier, ils veulent le ligoter pieds et poings à leur boîte, afin de mieux le posséder sous toutes les formes. Ils recherchent surtout à lui enlever tout désir de réfléchir et d'agir par lui-même, ils désirent créer une situation faisant croire à la grande masse des ouvriers qu'ils peuvent se reposer sur leurs deux oreilles et que le contrat collectif règlera l'abîme d'intérêts opposés qui sépare les deux classes en présence. Et notre organisation ouvrière a tout à y perdre car l'affaiblissement de la volonté de combat des travailleurs signifie la destruction de la meilleure arme de combat des travailleurs. Toutes les blagues juridiques dont les patrons entourent cette vérité essentielle ne peuvent servir qu'à tromper les ouvriers. L'antagonisme de classe ne se laisse pas ligoter; la lutte des classes suit impitoyablement son cours, brisant toute entrave qu'elle pourrait rencontrer. Et ici encore nous nous basons sur des faits: les salaires des métallurgistes et des mineurs ont été diminués malgré les conventions qui existaient entre les patrons et les ouvriers; les patrons ont trouvé un bâton pour frapper leur chien: la situation économique du pays. Le capitalisme qui impose la lutte des classes à la classe ouvrière ne respecte ses conventions, sa propre légalité que pour autant que celle-ci lui est favorable, sinon il répète l'histoire du chiffon de papier de 1914.

Que les ouvriers s'inspirent de cette dure leçon pour régler leur tir sur le patronat.

\*  
\*\*

Nous voudrions parler encore d'une autre question, relative aux revendications ouvrières, avant de terminer cet article: « Le paiement des apprentis pendant leurs heures de cours ».

L'on se rappelle que notre proposition était ainsi libellée: « 5° Le paiement des heures de cours professionnels pour les jeunes gens, ces heures étant déduites de la journée normale ». Les patrons nous répondent simplement « rejeté ».

Il n'échappera à aucun ouvrier l'importance de cette revendication. Il est, en effet, inadmissible, qu'après les âpres et ardentes luttes que les ouvriers ont eu à mener pour la journée de huit heures de travail, nous permettions encore au patronat d'obliger nos jeunes camarades de faire leurs huit heures à l'atelier et deux en plus à l'école, car il faut reconnaître que les patrons sont les premiers à profiter des qualités de l'ouvrier. En plus, pouvons-nous tolérer que l'on vole à nos jeunes camarades le meilleur de leur vie en les condamnant, avec nos patrons, à aller passer leurs soirées devant la casse au lieu de les aider à s'éduquer socialement, pour préparer notre commune émancipation? Nous voulons que les patrons paient l'apprentissage, nous entendons avoir conquis la journée de huit heures de travail pour tous les travailleurs, quel que soit leur âge.

Que là encore, les ouvriers s'inspirent de l'égoïsme patronal qui préfère voir s'étioler notre jeunesse pourvu qu'il y ait des profits au bout. Toutes nos revendications sont justes et même modérées; nous saurons les défendre avec la dernière énergie, prêts aux sacrifices individuels pour assurer une vie meilleure à nos familles.

\*\*

Et qu'est-ce qui reste encore du titre que nous appelions pompeux, au début de cet article? Nous n'avons aucun devoir envers ceux qui nous exploitent et à qui tous les moyens sont bons pour arriver à plus de bénéfices et plus de jouissances, nous n'avons des devoirs qu'envers notre classe et nous prétendons avoir aussi des droits sur elle; d'ailleurs, les patrons eux-mêmes nous fournissent l'occasion de saisir toute la valeur de de huit heures à l'atelier et deux en l'unité active de tous les travailleurs.

G. V. d. B.

#### A méditer.

L'orgueil est une arme qui nous sauve toujours de la médiocrité. L'humilité est une vertu d'esclave, comme la vanité est celle des sots.

## Considérations sur la crise industrielle

—) 0 (—

### Devons-nous supporter les conséquences de la crise?

Les crises industrielles, de par les bases même de l'économie sociale, furent, de tous temps, en tous lieux, pour toutes les industries. Les facteurs qui les provoquent, pour être nombreux dans leurs modalités, peuvent se réduire en un seul : cupidité capitaliste. Que les Américains, les Allemands, les Anglais, ou n'importe quels groupements nationaux pratiquent le « dumping », c'est-à-dire « l'étouffement » des concurrences étrangères; que les spéculateurs de blé accaparent et emmagasinent, en dépit de la demande, la nourriture du monde, pour, en raréfiant la denrée, pouvoir en augmenter le prix; que les charbonniers, truistes de métaux et de tous autres produits en fassent autant; que les rois du café ou du coton jettent à la mer la récolte d'une année trop abondante pour éviter l'avilissement des prix; que tous les requins de finance et d'industrie se livrent à leur voracité insatiable, la cause est la même : Cupidité. La conséquence aussi : misère pour les non-possédants.

Je pourrais m'attacher à n'importe quelle industrie, à n'importe quelle nation; après avoir épongé les larmes de crocodile des industriels soi-disant lésés, je retrouverais toujours à la base de la crise les mêmes causes, les mêmes responsables, les mêmes victimes aussi.

Rien de plus suggestif, sous ce rapport, que la crise présente de l'industrie verrière. Au lendemain de la guerre, cette industrie, qui fut toujours florissante en Belgique, connut une poussée vertigineuse. Presque sans concurrents sur les marchés du monde, les verriers belges imposèrent des prix tellement disproportionnés avec le prix de revient, que les dividendes et les spéculations sur les valeurs verrières édifièrent des fortunes en quelques mois, voire en quelques semaines. Les ouvriers verriers, eux, comme participation à ce drainage d'or, n'eurent que le seul intérêt des nombreuses heures supplémentaires que nécessitait la surproduction. Résultat : Les prix excessifs provoquèrent la création d'une industrie similaire dans les pays importateurs. Et, la demande diminuant, les

verriers éteignirent quelques-uns de leurs fours, licencièrent une partie de leur personnel et imposèrent, sous la menace de lock-out ou de renvoi, à l'autre partie, de notables diminutions de salaire.

C'est cela la crise industrielle.

Parce que les uns, les parasites, se sont enrichis de façon scandaleuse, on affame les autres, les producteurs.

Au lendemain de l'armistice et déjà pendant la guerre, tout ce qui avait beaucoup d'audace et très peu de scrupules, se lança dans l'industrie et dans le commerce. On vit des confiseurs s'improviser fabricant de fusils et des cabaretiers, constructeurs d'automobiles. Tout était bon, tout se vendait. Et à quel prix!

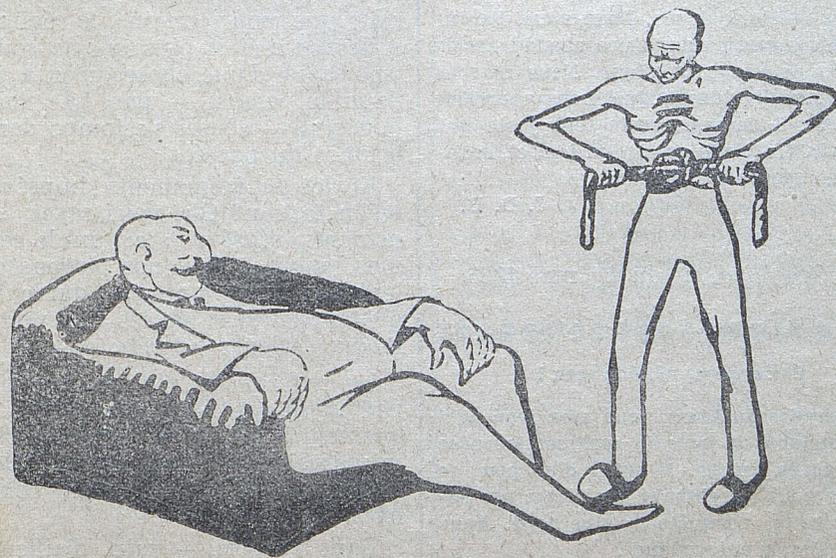
Cinq années de destruction de matières premières et de matières ouvragées laissaient un vide énorme que pouvait combler à tout prix la camelote la plus disparate. Tous ces industriels de contrebande — les vautours de la guerre — nouveaux riches, pour les uns, barons Zeep, pour les autres, nous écrasent maintenant de leur imbécilité arrogante, quand ce n'est pas de leur 40 HP luxueuse et nous exhortent, par surcroît, au sacrifice, au nom de la crise industrielle.

Les hangars, entrepôts, magasins du monde entier se trouvent encombrés d'une production factice alors que l'instabilité fiduciaire — conséquence d'autres spécula-

tions — rend les transactions commerciales très difficiles; par la même raison, les pouvoirs d'achats se trouvent avilis, si bien que, pour dégorger les réserves excessives, il faudrait pouvoir acheter, alors que l'achat est de moins en moins possible parce que la valeur du salaire diminue de plus en plus.

Et alors, que proposent les industriels pour revenir à une situation plus normale? C'est bien simple : que ce soient les ouvriers qui fassent la différence par un consentement à la famine. Car, pour eux, il ne pourrait être question de voir diminuer leurs bénéfices, pas plus qu'il ne pourrait être question de rendre aujourd'hui la surperception d'hier.

L'industrie du Livre occupe une situation quelque peu spéciale. Logiquement, elle devrait être atteinte, par interdépendance, de la crise subie par les autres industries. Il n'en est pourtant pas ainsi. Toutes ces dernières années ont été d'or, pour les maîtres imprimeurs. Pourtant, au lendemain de l'armistice en 1918, tout comme en 1922, ils ont eu recours aux mêmes boniments qui impressionnent toujours plus ou moins les âmes candides : Intérêt national, crise industrielle. Et, cette fois encore, ils ont sorti la ficelle avec, cependant, une légère variante, ce qui est l'indice d'une pudeur louable : « On ne saurait admettre que l'industrie du Livre prétende donner les di-



Le Maître Imprimeur. — ... vous oblige à serrer la ceinture? Faut pas oublier l'Intérêt national!

rectives aux autres industries du pays et les entraîner à modifier l'organisation générale ». (1).

Voyez-vous les cornes de la bête? Les patrons imprimeurs ne peuvent nier que leur industrie ne marche rondement, mais ils veulent quand même nous faire souscrire à une considération supérieure, encore qu'elle ne touche ni eux, ni nous. Ils ne peuvent, en acceptant un nouveau contrat qu'ils savent équitable, donner un exemple pernicieux aux autres corporations.

Si je ne craignais de les vexer en les croyant capables de nourrir un sentiment aussi ridicule que la solidarité, je dirais, qu'en ce faisant, les patrons nous donnent une admirable leçon. Mais il est plus vraisemblable que la phrase citée plus haut fut dictée et imposée, sous des conditions que nous devinons aisément, par le tout-puissant Comité Central Industriel. Mais je retiendrai l'argument quand même. Et je vous dis : **Puisque nombre de corporations se trouvent infirmées du fait des conditions précaires de certaines industries, il est de notre impérieux devoir, à nous qui pouvons avec chance de succès, entamer la lutte, de donner une belle leçon d'énergie et de ranimer l'espoir chez ceux que le cynisme et la cupide imprévoyance patronale vient de vaincre sans combat.**

Les crises industrielles, conséquences du machiavélisme et des appetits d'hommes d'affaires ne pourraient trouver chez nous le moindre aval. Que ceux qui en sont la cause, ayant été bénéficiaires, en supportent les suites logiques. Pour nous, l'argument ne pourrait nous faire abandonner la moindre de nos prétentions. Nous n'avons pas le moindre luxe auquel nous pourrions renoncer; il ne nous reste tout juste que notre vie. C'est elle qui est en jeu, et, celle-là, nous saurons la défendre.

J. D. B.

(1) *Graphica*, n° du 1<sup>er</sup> mai 1925.

**Camarades, réfléchissez !**

**Camarades du Livre, vous avez jugé qu'il était équitable de jouir de quelques journées de vacances par an. Il suffit d'un peu de courage pour les obtenir. Ne laissez pas remettre cette conquête à plus tard. Vous pouvez l'avoir aujourd'hui !**

## POUR LES HUIT HEURES DEBOUT!

+ + +

Il y a, dans la réponse patronale à nos propositions de modifications des clauses du contrat collectif, un point qui n'a pas semblé retenir beaucoup l'attention de nos camarades de travail et qu'il est du plus haut intérêt de mettre en évidence: c'est celui où il est traité des heures supplémentaires.

Le contrat qui expire (que le diable ait son âme!) accordait aux patrons une marge de 52 heures supplémentaires par an pour tous les ouvriers et ce pour leur permettre de « faire face aux surcroûts extraordinaires de commandes occasionnées par des événements imprévus ». Dans tous les cas, il ne pouvait être effectué plus de deux heures supplémentaires par jour.

Nous sommes payés pour savoir ce qu'a donné dans la pratique, cette tolérance. Grâce souvent à notre coupable indifférence, grâce surtout à la faiblesse et à l'inconsciente avidité au gain de beaucoup de nos camarades de travail, — sentiment si habilement exploités pas nos « maîtres » — ces 52 heures faisaient des péchés, de telle sorte que, pour certains, le régime des 8 heures n'était plus que le souvenir très vague d'une chose qu'on a connue dans le temps — pas très lointain pourtant — et qui s'estompe dans les brumes du passé.

Et les « événements imprévus », qu'en fait-on? Oh! vous savez, « événements imprévus » est un de ces termes ambigus dont nos patrons excellent à garnir le contrat, et qui leur permettent toujours de les interpréter au mieux de leurs intérêts.

Le sort fait au régime de 8 heures par la marge consentie devait, logiquement, être prévu. Son acceptation introduisit le ver dans le fruit. Dès cet instant, les 8 heures étaient condamnées.

Dans l'espoir — vain, d'ailleurs — de remédier à cette situation, les organisations ouvrières proposent que la

marge de 52 heures soit maintenue, mais qu'au lieu de deux heures supplémentaires par jour, il n'en soit plus accordé qu'une. Mais les patrons non seulement repoussent cette modification, mais demandent qu'on leur accorde, en plus des heures supplémentaires déjà tolérées, des heures extra-supplémentaires « et que tous les cas qui seraient soumis seraient examinés avec bienveillance ». Et ce n'est pas tout, car ces messieurs demandent (j'allais dire : exigent!) qu'il faudrait prévoir qu'au cas où les ouvriers ne respecteraient pas la disposition prévue ci-dessus (les heures extra-supplémentaires) le fait serait considéré comme une infraction au Contrat collectif ».

Vous voyez où nous irions. Nos patrons essaient de généraliser le sabotage des 8 heures, mais ils veulent en même temps dresser les organisations ouvrières contre leurs propres membres en les rendant responsables d'un refus éventuel de ces derniers de se prêter aux heures extra-supplémentaires.

Même dans son sens équivoque, la phrase est assez claire. « Il faut prévoir le cas » où le fait pour des ouvriers de refuser les heures extra-supplémentaires « serait considéré comme une infraction au Contrat », c'est-à-dire, que les organisations ouvrières, rendues *pécuniairement* responsables, se retourneraient vers les travailleurs pour les obliger à s'exécuter et dresseraient ainsi les uns contre les autres les dirigeants et les syndiqués. Voilà encore un des buts de la proposition patronale : diviser les ouvriers pour mieux régner sur eux.

De plus, les « mauvaises têtes » ceux qui ne veulent pas entendre parler du sabotage des 8 heures, naturellement!) se verraient mettre à la porte illico, toujours pour infraction au Contrat collectif, sans pouvoir attendre aucun appui de leurs organisations.

Le danger est immense, camarades! Si nous étions battus sur ce point — et un moment de faiblesse peut tout compromettre — ce serait le triomphe de la tactique patronale qui consiste, je le répète, à opposer les uns aux autres dirigeants et syndiqués; ce serait un recul vers le passé, avec

ses longues journées de travail et leur résultat logique : les bas salaires; ce serait le travail, le pain par conséquent, enlevé à des centaines de nos camarades; ce serait pour les autres corporations qu nous observent, d'un démoralisant exemple.

Certes, l'ensemble des revendications présentées doit être maintenu, et jusqu'au bout. Mais nos 8 heures, camarades, c'est quelque chose de plus qu'une conquête ordinaire. C'est un mot d'ordre de combat, un cri de ralliement; c'est une étape vers le but final. L'acharnement du patronat à nous l'enlever prouve l'importance qu'il y attache.

Cette conquête, camarade, vous saurez la défendre et la maintenir — coûte que coûte. L'avenir est à ce prix.

H. E.

## L'opinion d'une femme

— O —

Je voudrais appeler l'attention des femmes sur la conduite qu'elles auront à suivre sous peu, puisqu'aussi bien une grève semble inévitable étant donnée l'intransigeance des patrons.

Je pense qu'il est tout à fait inutile de s'appesantir sur l'importance du prochain mouvement. Il ne s'agit pas seulement d'obtenir une amélioration de la situation actuelle, mais également de défendre les humbles revendications déjà acquises. Nos maris ne peuvent sous aucun prétexte abandonner un seul de leurs avantages; d'abord, parce que les quelques prérogatives qu'ils ont en plus de leurs prédécesseurs ont été acquises au prix de luttes sans merci — et souvent aussi au prix de vies humaines — et ensuite, parce que ce serait renforcer l'arrogance des patrons, qui, les sentant faibles, auraient vite fait de leur enlever, l'un après l'autre, les minces avantages qui leur ont été arrachés dans le passé.

Cette période de grève sera évidemment dure à passer, surtout pour nous ménagères, qui aurons à faire face aux besoins quotidiens; mais nous saurons malgré tout encourager nos maris à tenir jusqu'au bout; nous prendrons à cœur de ne pas vouloir défaillir; nous leur ferons voir que nous les comprenons, que nous sommes à leurs



## Hardi, les gars!

Le jour est proche où nous allons faire montre de volonté et de ténacité. Le bloc patronal fait fi de nos revendications et pousse l'astuce à vouloir rogner plutôt qu'améliorer. Si dans certaines industries les ouvriers ont dû capituler, il faut espérer que dans l'industrie du livre, il n'en sera pas ainsi. Nos revendications sont légitimes. Rien n'est exagéré. Depuis l'armistice, nous travaillons dans des conditions inférieures à 1914. Il faut que justice nous soit faite, et pour ce faire les salaires doivent augmenter. Nous nous révoltons à l'idée qu'on nous refuse le nécessaire pour vivre, alors que les coffres-forts de nos patrons s'emplissent à craquer.

Camarades, ne restons pas inactifs. Profitons des quelques jours qui nous restent encore avant la date décisive pour propager dans les ateliers que par le bloc, par l'entente, l'entraide, la solidarité, nous vaincrons le bloc patronal.

Hardis les gars du livre! Satisfaction entière ou bras croisés.

PASSE-PARTOUT.

## Vacances

C'est le matin. La vieille horloge vient d'égréner six coups dans le calme à peine troublé de la maisonnée. Je me réveille, et, devant moi, comme émergeant de mon chevet, la fenêtre basse de ma chambre est déjà toute dorée de soleil. Par l'échancreure formée par les rideaux jaunés, dont les cordons relâchés semblent céder sous un poids, pourtant intime, je vois la campagne. De-ci, de-là, des toitures d'un rouge vif, des bouquets de verdure et le damier multicolore des champs. Au loin, un chariot passe sur la route, entouré de silhouettes qui semblent immobiles comme lui.

Les yeux encore pleins de ce tableau reposant, je me retourne et mon mouvement heurte la table de nuit dont l'oscillation s'achève sur le plancher disjoint par l'âge. La blancheur des murs, que troue la grande tache de la porte fermée, rejette sur le lit le reflet des rayons de soleil battant la croisée. Le lit, dont la cretonne claire met une note gaie et disparate dans l'ensemble austère du lieu, me retient malgré moi.

Et c'est au cours de cet inventaire fantaisiste, que je me plais à dresser dans la langue encore mal dissipée d'une nuit tranquille, que mon regard rencontre, accroché au mur, un Christ noyé dans le feuillage jauni d'une branche de buis. A droite, dans un angle de la chambre, une penderie dont les rideaux légèrement plissés semblent, avec pudeur, recéler les horipeaux des jours meilleurs. C'est la réserve où puiseront un jour les petits-enfants pour leur première culotte. Une table de toilette dont le miroir ovale a reflété l'image de plusieurs générations, complète le mobilier. Tout cela m'est encore familier bien que déjà très lointain...

C'est ici que je suis né. C'est ici que ma mère a souffert pour moi. Et cette pensée me fait dresser l'oreille. Où serait-elle maintenant? J'écoute... Les chants des coqs, le bruit des portes, les aboiements des chiens dans le voisinage paraissent s'acharner à distraire mon attention. Je tente, à travers les bruits qui doivent être pourtant coutumiers aux êtres et aux choses, de déceler son pas lent et uniforme. Rien... Je n'entends rien qui puisse me rappeler qu'il y ait ici un être humain qui pense certainement à moi et qui ne se préoccupe pas de savoir si l'on pense à lui...

Soudain, un craquement de bois sec trouble ma rêverie. Des pas résonnent, réguliers, lents, un moment assourdis. L'escalier, raide et dangereux, menant à ma chambre, s'anime de vie. Quelques pas encore et mes yeux fixés sur la porte voyent déjà l'image familière. Et c'est dans un transport de profonde vénération, de reconnaissance et de gratitude humbles, que je m'apprête à recevoir, à mon chevet, à l'heure où je suis homme, comme aux moments d'inquiétude de ma vie d'enfant, celle qui, jusqu'à son dernier souffle, est prête à se sacrifier sans murmure.

Ah! qu'il fait bon d'être chez « soi », au moins une fois par hasard, et qu'il serait heureux si les conditions d'existence nous réservaient cette joie indicible de vivre notre vie propre, affranchie, pendant quelques jours, loin de toutes les obsessions dont la société empoisonne notre existence.

Hélas! les servitudes créées par le fait de l'homme sont là, ployant sous leur joug implacable les volontés jusqu'ici les plus réfléchies et les plus décidées.

Ce rêve de pouvoir se dire qu'à telle date, une fois par an, on ira, parmi les siens, réédifier, pendant quelques heures, un passé

déjà lointain, revivre les instants qui, à jamais, resteront empreints dans notre mémoire, vous n'en verrez pas la réalisation.

Le patronat, séide servile de la réaction, en a décidé ainsi. Vous ne quitterez l'outil que pour l'hôpital ou pour le cimetière! Nos propositions tendant à accorder de modestes vacances aux travailleurs du livre n'ont rencontré chez lui qu'un laconique « Rejeté! ». Soit! la lutte qui va s'engager décidera en dernier ressort.

Mais s'il m'était donné, avant l'heure décisive, de clamer ma pensée, à vous, Messieurs les patrons, je me permettrais de vous exprimer tout mon étonnement quand vous nous accusez d'éloignement, quand vous nous plaignez de ce que le contact « salulaire » entre le patron et l'ouvrier n'est plus qu'un mythe. Ah! oui! les temps sont loin — et pour cause — où nos pères vous saluaient, à l'entrée de l'atelier, du « Bonjour, patron! » jovial et bon garçon.

Mais comment voulez-vous qu'à ce jour, dans les rares occasions où vous daignez vous rapprocher de ceux qui font votre fortune, il en soit encore ainsi? Il rayonne de vous ce je ne sais quoi de sourdement hostile et aux miens intentionnés vous n'apparaissez plus qu'avec un rictus d'aversion vous tordant les livres.

Ah! oui! Je sais... « La bonne marche de l'entreprise..., les nécessités de marquer la distance pour l'indispensable discipline..., etc., etc. » Il y a du vrai là-dessus. Mais quand ces arguments vous font entrevoir la possibilité de réprimer une tentative d'émancipation, même la plus anodine, vite vous en faites un principe. Et c'est par là que vous sacrifiez bien plus à un esprit de classe, que vous n'obéissez à un sentiment humain.

Pourtant, vous qui vous trouvez si haut placés que vos chefs et préposés, s'enveloppent dans une ignorance peut-être voulue, dès qu'on tâche de vous connaître comme citoyen, ne vous octroyez-vous pas des vacances? Vous n'avez garde d'y manquer et c'est régulièrement, vers la même époque, que vous allez rejoindre les vôtres en villégiature. C'est vers la même date que vous rencontrerez M. X..., votre collègue, que vous saluerez, à la première rencontre, du traditionnel : « On se repose?... ». C'est avec lui qu'à la terrasse du café à la mode vous brasserez peut-être de nouvelles affaires auxquelles vous enchaîneriez de nouvelles générations. Et toujours, fidèle à vos principes, vous leur refuserez, ces quel-

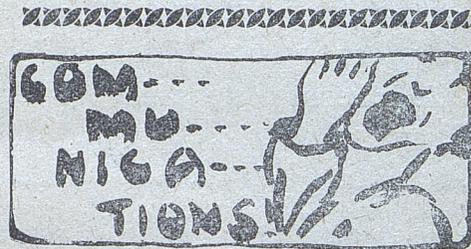
ques heures de loisir, qui leur sont aussi indispensables qu'à vous, en tant qu'hommes et auxquelles ils auront bientôt droit comme citoyens!

Car, le vœu que j'exprime ici, c'est de voir la grande famille typographique apporter toute son énergie et son esprit de sacrifice dans la lutte qui va s'engager.

Depuis l'armistice, trop de tartuferie nous a spoliés, en fin de compte, de ce qui nous revenait de droit et que nous saurons maintenant, je l'espère, réaliser. Lentement, mais sûrement, nous marcherons, et, peut-être, le jour n'est pas très éloigné où apparaîtra qu'à côté de la différence de classe qui nous sépare, il n'y a, entre-nous, que celle qui distingue l'homme dans son honnête simplicité, de l'exploiteur cupide et rapace.

Camarades, allons-y, c'est pour nous et les nôtres. Aux armes!

T. R.



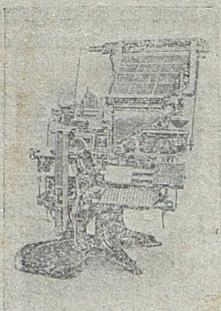
Les membres du « Creuset », ainsi que les camarades désireux de le devenir, sont priés d'assister à la séance qui se tiendra le dimanche 6 juillet, à 9 heures du matin, au local, « Le Lion d'Or », 23, place St-Géry, à Bruxelles.

Prière instante à tous d'assister à cette réunion!

## Notre Coopérative

La commission nommée pour étudier la possibilité de la création d'une imprimerie coopérative, a terminé ses travaux et les a concrétisés par l'élaboration d'un projet de statuts, qui sera soumis incessamment à l'approbation de l'assemblée du « Creuset ».

Les camarades que la question intéresse sont priés de nous écrire à ce sujet. Ils seront convoqués pour l'assemblée constitutive, qui, en tenant compte des événements concernant nos revendications, aura lieu en son temps.



**TOUS TRAVAUX  
DE RÉPARATIONS**

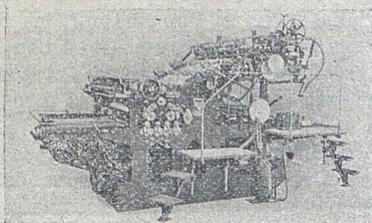
PEUVENT ÊTRE EXÉCUTÉS  
DANS LES ATELIERS

**J. VAN GOORLAECKEN**

BUREAUX : 16, rue Egide Walschaert

ATELIERS : rue André Hennebicq

• • • • •  
*Réparation et revision de  
machines à composer de tous  
systèmes :: Réparation de  
de presses de tous systèmes*



Pour vos clichés en plomb ou en galvano

Adressez-vous à 'a

**CLICHERIE BRUXELLOISE**

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gérant: Em. VAN EMMEN

Reproduction de Trichromies en Stéréo-Nickel

TÉLÉPHONE: 128,61

COMPTE CHÈQUE POSTAL: N° 171.21

*Maison fondée en 1908*

• • • • •  
24, Rue du Houblon :: BRUXELLES